

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 6 JUIN 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 6 juin 2024*

Aujourd'hui, à onze heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 65 Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.